

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 NOVEMBRE 2020

Locaux communautaires – Salle la Boussole
2, rue du Docteur Ange Guépin – PORNIC

L'an deux mille vingt, le cinq novembre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 2 rue du Docteur Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date 30 octobre deux mille vingt.

Présents : M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, Mme Virginie BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, Mme Irène GEOFFROY, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Bernard MORILLEAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Isabelle CALARD, M. Luc NORMAND.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND à M. Claude CAUDAL.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 23 - en service : 21 - Pouvoirs : 2 - Votants : 23

Décision 2020-329

Avenant n°1 au marché 2019-46 Entretien ménager des bâtiments de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz lot 2 Amphithéâtre éducatif et culturel Thomas Narcejac

Avenant n°1 au vu de la nécessité d'ajouter des prix nouveaux notamment dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20.00%
- Montant HT : 14 280.96 €
- Montant TTC : 17 137.15 €

Nouveau montant du marché public sur 6 ans :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 53 706.90 €
- Montant TTC : 64 448.28 €

Décision 2020-330

Admission en non-valeur pour créance éteinte

Admission en non-valeur des états de produits irrécouvrables concernant les budgets annexes TEOM et REOM pour un montant total de 1 054.40 € :

- sur le budget TEOM : 166.50 € sur l'article 6542 « créances éteintes » suite à des dossiers de surendettement
- sur le budget REOM : 887.90 € sur l'article 6542 « créances éteintes » suite à des dossiers de surendettement

Décision 2020-331

Avenant 3 au marché 2016-15 Exploitation des déchèteries

Avenant 3 considérant les deux éléments suivants :

- La modification des coûts de fonctionnement lié à l'exploitation de la nouvelle déchèterie de la Génrière 2
- La modification de la gestion des déchets verts sur la déchèterie des Jaunins

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 149 372,99 € HT € HT
- Montant TTC : 164 310.29 € € TTC

Nouveau montant estimatif du marché public :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 10 784 621,12 €
- Montant TTC : 11 863 083.23 €
- % d'écart introduit par les avenants 1, 2 et 3 : + 13.4 % (par rapport au montant initial)

Décision 2020-332

Avenant 3 au marché 2017-31 Collecte des déchets ménagers et assimilés, exploitation des déchèteries et broyage / valorisation des déchets verts – Lot 2 : Exploitation des déchèteries

Avenant 3 considérant l'élément suivant :

- Suite à la chute d'un usager dans la benne gravats survenue en juin, la plateforme d'accueil des déchets verts de Launay a été réaménagée depuis début juillet 2020 par l'exploitant VEOLIA pour accueillir les gravats au sol pour éviter les risques de chutes.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 3 380.50 €
- Montant TTC : 3 718.55 €

Nouveau montant estimatif annuel du marché public :

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 1 918 851,02 €
- Montant TTC : 2 110 736.12 €
- % d'écart introduit par les avenants 1, 2 et 3 : + 4.1 % (par rapport au montant initial)

Décision 2020-333

Examen de la demande de subvention de l'association Hironnelle

Attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Hironnelle pour l'année 2020.

Décision 2020-334

Désignation des représentants à la commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P)

Titulaire : M. Gaëtan LEAUTE

Suppléant : M. Joël HERBIN

Décision 2020-335

Transport scolaire – Avenant 6 à la convention de délégation de compétences entre la Région Pays de Loire et Pornic agglomération Pays de Retz pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal, à l'intention des élèves, la desserte des établissements (secteur Pornic agglomération)

Dans le cadre de la Loi NOTRE, et du transfert de compétences Département/Région, la Région et la CA ont fixé les modalités techniques, juridiques et financières de coopération sur le secteur de l'agglomération de Pornic.

Compte tenu de l'arrivée à l'échéance de l'actuelle convention de délégation de compétence et du contexte du COVID 19 ce printemps 2020, qui n'a pas permis de mener les échanges nécessaires pour la mise en place d'une nouvelle convention, il convient de prolonger la convention existante jusqu'au 31/12/2021.

Décision 2020-336

Transport scolaire – Avenant 6 à la convention de délégation de compétences entre la Région Pays de Loire et Pornic agglomération Pays de Retz pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal, à l'intention des élèves, la desserte des établissements (secteur CC Sud Estuaire)

Dans le cadre de la Loi NoTRE, et du transfert de compétences Département/Région, la Région et la CA ont fixé les modalités techniques, juridiques et financières de coopération sur le secteur de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Compte tenu de l'arrivée à l'échéance de l'actuelle convention de délégation de compétence et du contexte du COVID 19 ce printemps 2020, qui n'a pas permis de mener les échanges nécessaires pour la mise en place d'une nouvelle convention, il convient de prolonger la convention existante jusqu'au 31/12/2021.